

Jean Marie ALLONNEAU
Président de la Commission d'enquête publique
« PLUi de la CCVDS 19000193/80 »

Amiens, le 31 janvier 2020

Monsieur le Président de la CCVDS
31 ter rue Gambetta – Enclos de l'Abbaye
BP 70063
80000 CORBIE

Références : Décision E 19000193/80 - TA d'Amiens, du 18 octobre 2019.

Arrêté du Président de la communauté de communes du Val de Somme n°2019-A-11 du 28 octobre 2019.

Objet : Terme de la procédure d'enquête publique

« **Elaboration du PLUi de la Communauté de communes du Val de Somme** ».

Monsieur le Président,

Conformément aux documents cités en références, je dépose, au greffe du Tribunal Administratif d'Amiens et aux services concernés du siège de la CCVDS, les 5 registres et leurs annexes, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique, relative à l'élaboration de votre PLUi, que j'ai eu l'honneur de présider.

Malgré la transmission tardive du dossier d'enquête, les membres de la commission ont pris le temps nécessaire pour appréhender la totalité du dossier et ont pu poser toutes questions techniques issues de leur analyse et obtenir des réponses de votre part.

J'ai l'honneur de vous informer que **l'avis de la commission d'enquête est favorable**. Le projet de PLUi étant estimé par la commission comme encore perfectible pour des motifs détaillés dans ses conclusions, cet avis est assorti de cinq réserves et de six recommandations.

Je vous demande de bien vouloir engager les actions nécessaires à la levée des réserves prononcées et de faire étudier par vos services la meilleure suite à donner aux recommandations formulées.

Je tiens vivement à vous remercier, avec l'ensemble des membres de la commission, de l'accueil très satisfaisant qui nous a été réservé au sein des services du siège de la CCVDS et autres lieux de permanence, de la qualité des moyens mis à notre disposition pour conduire la procédure d'enquête et du concours précieux de vos services, et en particulier de Mme JOLY, dont la motivation pour le projet et la disponibilité constante pour la commission méritent d'être tout particulièrement soulignées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma plus haute considération.



Pièces jointes : Rapport

Avis et conclusions

5 registres des lieux de permanence et leurs annexes

Copie, à titre de compte-rendu : Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens